



Pays de Redon Bretagne Sud
Le Conseil de Développement



POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE DE PAYS

Suite au forum du 8 février 2011

« le devenir des associations sportives »

COMPTE RENDU PROSPECTIF

de la **CONCERTATION**

CCPR – CD PRBS

Du 28 juin 2011

 Ce cahier contient :

- Une introduction
- La contextualisation de la réunion
- La méthode
- La synthèse des échanges et perspectives

*Groupe de travail **SPORT**
Juillet 2011*



Cette action a bénéficié du soutien des partenaires mentionnés ci-dessus

INTRODUCTION

Merci Monsieur le Président, Jean-Louis Fougère, d'avoir répondu dès ce mois de juin 2011 à notre souhait d'un temps de concertation avec les membres du Conseil Communautaire.

Merci à vous, mesdames et messieurs les maires, adjoints ou conseillers délégués des communes du Pays de Redon pour votre active participation à cette concertation.

C'est la première fois qu'une délégation du Conseil de

Développement est reçue par un Conseil Communautaire pour débattre d'une thématique précise. Nous en sommes d'autant plus heureux que ce le soit par la plus importante Communauté de Communes du Pays de Redon Bretagne Sud.

Ce temps de concertation sur la thématique du Sport s'inscrit dans le prolongement du forum du 8 février 2011 sur « le devenir des associations sportives » et la publication du CAHIER DE PROPOSITIONS issu de ce forum.

Les réformes en cours induisent une actualisation des responsabilités, individuelles et collectives. Une redéfinition des modes de gouvernance est amorcée, dans le domaine du sport comme dans les autres. Un fonctionnement complexe, synergique, partenarial remplace le fonctionnement sectoriel, segmenté, individuel.

Le groupe de travail Sport du C D est dans son rôle d'incitation à une réflexion participative en formulant des **propositions pour une politique sportive de pays**. Sa composition équilibrée entre élus et responsables associatifs lui donne une légitimité renforcée par la présence assidue de responsables départementaux, voire nationaux tels que le vice-président du CDOS 35, les présidents du CDOS 56, du comité de rugby 35, de la FFEPMM.

Le groupe a opté pour une approche opérationnelle et expérimentale.

Il souhaite ouvrir des actions concrètes, des projets expérimentaux, dès la nouvelle saison sportive 2011-2012.

Dans l'attente d'une structure organisatrice, un groupe de pilotage de ces actions et projets devrait se constituer dans les mois à venir afin de lancer dès septembre la première action décidée : **la mutualisation des infrastructures sportives**.



LE CONTEXTE

1- Propos liminaire du Président,



Dans son mot d'ouverture Jean-Louis FOUGERE a exprimé, en substance, le souhait de la CCPR de réfléchir, suite à la demande, à la mutualisation des équipements sportifs. Après la prise de compétences Sports Plein Air Nature ce pourrait être la première action dans l'ouverture d'une réflexion sur les formes d'accompagnement du sport communautaire.

« Comment, en tant qu'élus, pouvons-nous être à l'écoute des besoins des assos et soutenir leurs dynamiques ainsi que celle des offices cantonaux, qui ont des fonctionnements différents selon les départements. Voyons ensemble dans quelles directions on peut aller demain, est-ce en fédérant ? Et si nous commençons par la mutualisation des infrastructures ? »

2- Un temps fort du projet de territoire

Le président du Conseil de Développement et coordinateur du groupe Sport, à l'aide d'un diaporama, situe cette réunion de concertation comme un temps fort dans la politique du projet de territoire 2006-2012.

C'est en 2005 que le groupe SPORT du CD s'est constitué, avec le soutien d'élus dont certains participaient à la réunion du 28 juin.

Les représentations mentales des initiateurs se retrouvaient

dans le rôle majeur que le riche tissu associatif du pays était appelé à jouer dans l'atteinte des finalités de la charte. Elles se retrouvaient aussi dans l'hypothèse que la vie associative est un espace privilégié d'exercice de la démocratie participative, à certaines conditions dont trois principales : un sens, une raison d'être, explicite ; une démarche partenariale ; une gouvernance partagée.

un projet de pays en marche

« Le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine, via son groupe de travail sport, a engagé en 2006 une **étude du paysage sportif de son territoire**. Constitué à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005, le groupe s'est donné cet objectif en ayant pour référence les trois grandes finalités de la charte de territoire :

- Organiser un **espace harmonieux et solidaire**
- Proposer une **offre de services de qualité**
- Développer une **économie dynamique et novatrice**.

a) Un sens explicite

« le sport n'a pas de valeurs en soi, il a celles qu'on veut lui donner »

Robert Poirier, Peillac 2006.

La diapo ci-contre résume les réponses à l'enquête réalisée auprès des associations sportives du pays en 2006. Enquête traduite dans le cahier ETUDE DU PAYSAGE SPORTIF DU PAYS DE REDON ET VILAINE publié en 2007.

Les 6% à finalité éducative et sociales étonnent. La réalité est sans doute plus subtile.

La transmission de valeurs est une constante au sein des associations, depuis les premières créations des « patros », « cercles » ou « amicales ». Depuis les années 70-80, une certaine conception de la liberté de conscience, la distinction formelle des espaces d'éducation et d'instruction ont mis en exergue la technicité et réduit à l'implicite la construction de valeurs morales et sociales.

L'organisation du sport en France, à l'instar de celle du système éducatif, a conforté une segmentation génératrice de situations paradoxales. Par exemple d'entendre des dirigeants se plaindre du « manque d'éducation » de certains jeunes inscrits au club par leurs parents précisément pour « s'éduquer » au contact des autres, par la pratique sportive.

Une lettre du CNOSF de 2008 fera date dans l'affirmation explicite du sens, invitant chaque club à communiquer son projet associatif et à dire la place qu'il y accorde aux dimensions éducative, compétitive ou de loisir.

The slide features a logo on the left with the text 'CD PRBS'. The main title is 'Des projets associatifs significants'. Below it, the section is titled 'LES BUTS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES'. A question is posed: 'A la question Quels sont les buts poursuivis par votre structure ?, trois thématiques apparaissent comme récurrentes'. Three bullet points follow, each with a percentage and a list of examples:

- Développer la pratique de la discipline sportive (36%)**
"Promouvoir le badminton"; "Favoriser la pratique du tennis de table"; "Assurer la pratique et le développement du basket-ball"...
- Encourager les pratiques sportives de compétition et/ou de loisir (20%)**
"Pratique du hand-ball de compétition"; "Pratique de la natation sportive de compétition et de loisir"; "La pratique de la gymnastique en détente et loisir"...
- Contribuer à l'éducation et à la socialisation (6%)**
"Pratiquer des activités propres à la formation physique et morale de la jeunesse"; "Développer la pratique des sports [...] en créant entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité"...

b) Un partenariat à 5



Le partenariat éducatif « écoles-clubs » est expérimenté avec succès à Redon, sous le pilotage de l’OMS, depuis 2005. Le modèle de « développement solide et durable » porté par le projet de territoire incite à élargir la démarche partenariale.

Le « faire ensemble » est non seulement possible mais nécessaire dans le domaine éducatif.

La « fracture sociale » est due autant aux différences d’attitudes et de comportements qu’à l’écart des connaissances et au multiculturalisme. Il

est démontré que les enfants de parents en difficulté socio-économique ou à revenus faibles ont moins accès aux activités associatives que ceux de familles imposables sur le revenu. Réduire le plus possible ce manque serait un grand pas vers davantage d’égalité et d’harmonie sociale.

C’est aisé à réaliser quand les habitants du pays partagent en majorité une conception de la société fondée sur le modèle humaniste.

Les esprits sont prêts à mettre en œuvre le concept de « communauté éducative » non plus seulement au sein d’une structure : établissement scolaire, association ou la famille mais « au cœur de la cité ».

Si le moteur principal de ce partenariat éducatif est le triangle « famille – école – club », les collectivités, en priorité la commune, et les organisations professionnelles ont des responsabilités dans la conception et la mise en œuvre du partenariat.

« la démocratie a besoin d’individus capables de courage », Cynthia Fleury, philosophe, professeur Université américaine de Paris, in « la revue durable N° 41 »

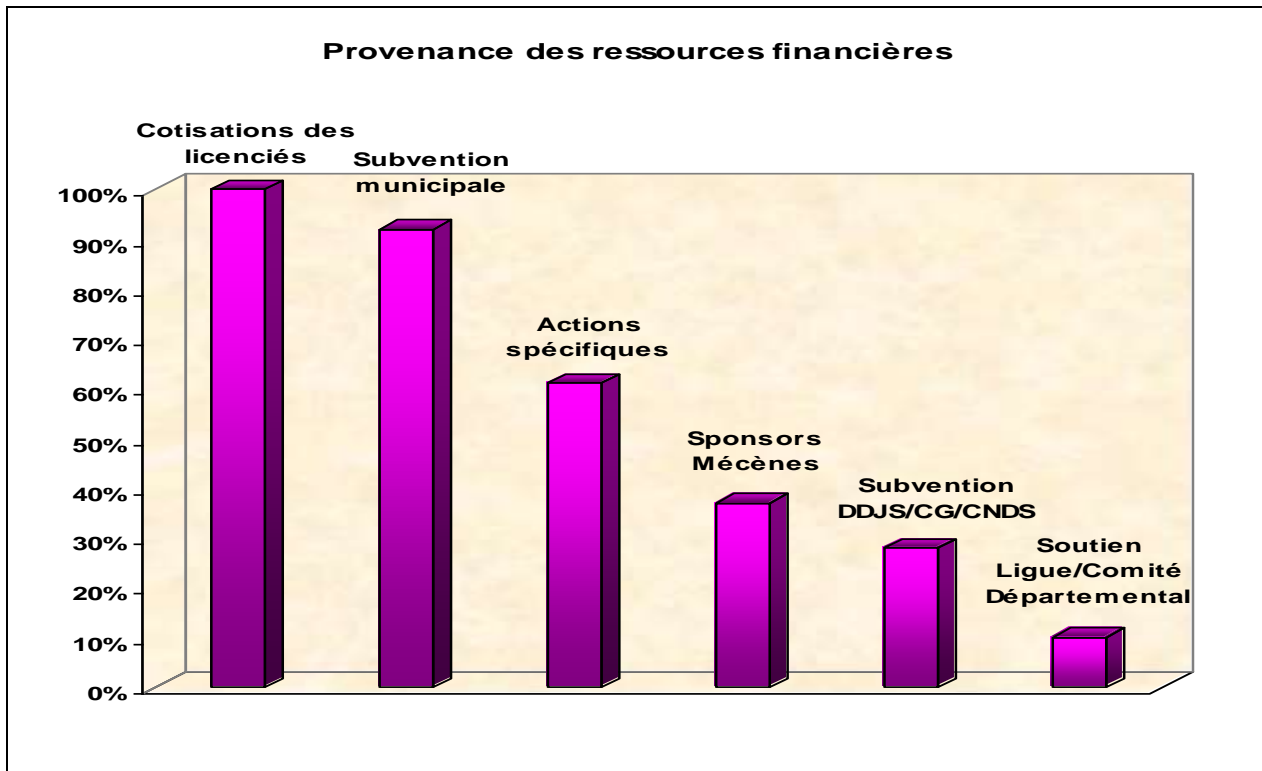
c) Une gouvernance partagée

« La gouvernance met en œuvre les processus représentatifs et participatifs qui concourent à la prise de décision. **Le système de gouvernance** est l’ensemble des dispositifs, des structures et instances qui concourent à la prise de décision par le biais représentatif ou participatif.

Une gouvernance efficace établit des passerelles entre les différentes structures du système de gouvernance, elle évite les querelles de compétences entre les instances et optimise les contributions des systèmes participatifs et représentatifs. Elle favorise la transparence, la circulation de l’information, fait connaître les prises de positions et converge vers des décisions concertées. »

in lexique de la démocratie locale « planète info » .





Ressources financières des associations sportives du Pays de Redon Bretagne Sud
In « étude du paysage sportif du pays de Redon et Vilaine » - 2007.

La Réforme Générale des Politiques Publiques lancée en 2007, la Réforme Territoriale engagée en 2010, l'austérité des finances publiques depuis 2009 **accélèrent** la « démarche de développement Solidaire et Durable » amorcée par la mise en place des pays en 1999.

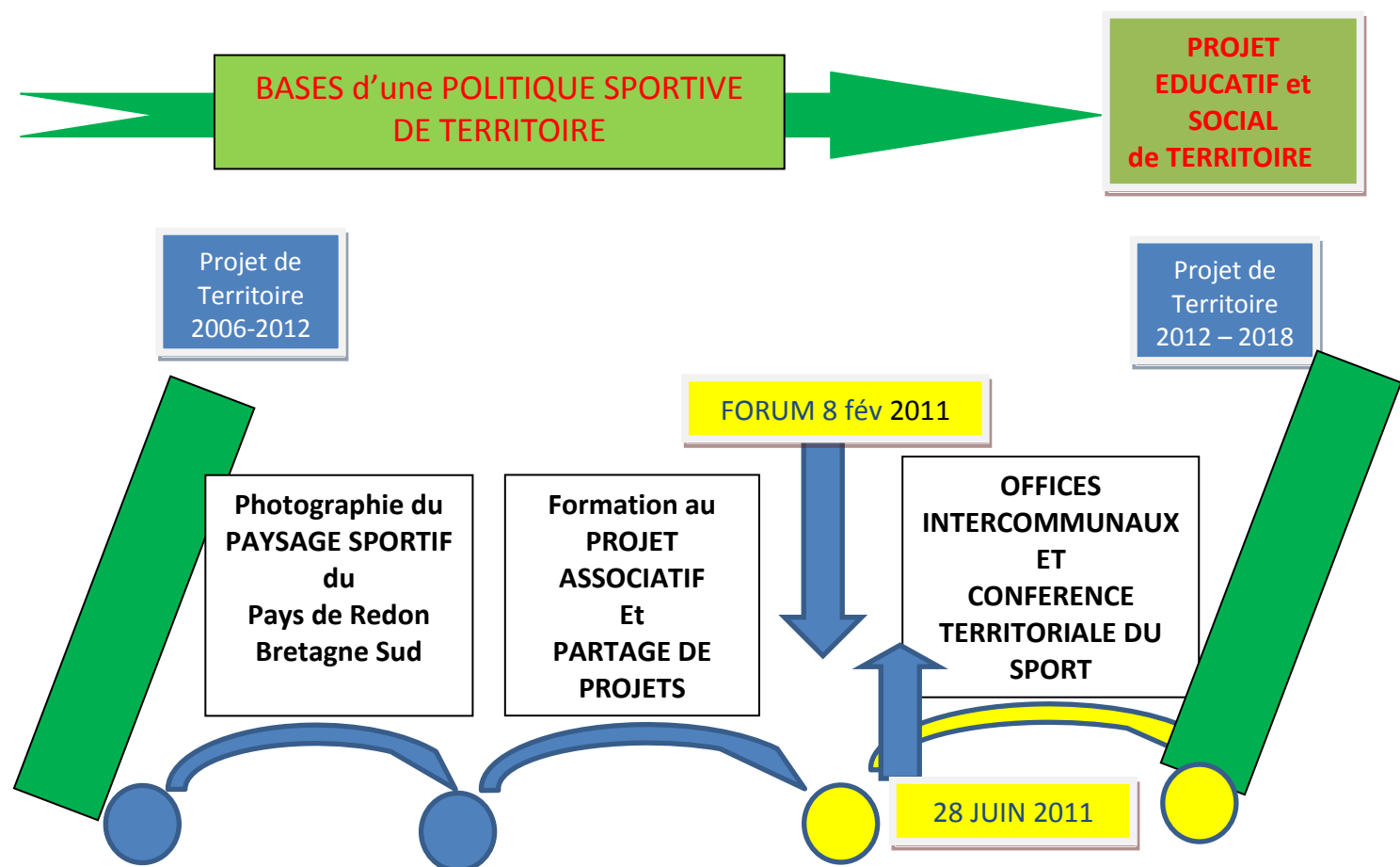
Le développement des services à la personne fondé sur la considération de celle-ci dans son intégralité, dès l'enfance, et la nécessaire évolution des services publics, éducatifs compris, imposent une révision des responsabilités individuelles et collectives et de leur exercice.

C'est dans cet esprit que le Conseil de Développement, par son groupe Sport, fait des **propositions**, au nom de la société civile, **auprès des instances concernées du Pays de Redon Bretagne Sud par la pratique d'activités physiques en général et des sports en particulier**. Préconisations pour les 6 prochaines années (horizon 2018-2020) ou Charte de Pays 2^{ème} génération, la première se terminant en 2012.

Les travaux antérieurs du groupe et des productions externes dont **le rapport du CESER de Bretagne « à vos marques, prêts...bougez ! »**, présenté par ses rapporteurs au forum, **la lettre spéciale du CNOF de 2008** et **la plaquette du CESER des P d L sur les partenariats privés** sont autant d'arguments dans l'élaboration des « **bases d'une politique sportive de territoire** »

« ... il faut envisager la participation de la société civile à la construction de la politique sportive. Il faut mettre autour de la table les différents acteurs. Pas seulement les acteurs du sport, mais aussi ceux de la société parce que le sport parle à la société, qu'il développe des valeurs pour la société qui vont au-delà du monde du sport. » Chantal JOUANNO, ministre des sports

A partir de la « planche d'appel » du Projet de territoire 2006-2012.....



....le 3^{ème} bond pour entrer dans le PROJET DE TERRITOIRE 2012-2018

LA METHODE

Après le temps commun de contextualisation, ouverture des échanges en petits groupes de 4 à 6 avec des fiches-guide en support. Un membre du gr Sport au moins par table anime les échanges. Après un temps de débat par table, expression de chaque table.

L'idée principale d'une mutualisation des infrastructures est de suite abordée (fiche 2)

Seul ce point sera traité dans la seconde partie de la réunion. L'étude d'une structure fédératrice à l'échelle communautaire (fiche 1) doit être faite sans précipitation et être le fruit d'une large consultation.

Ci-après, les fiches prévues pour les travaux en groupes. Il est probable qu'elles serviront ultérieurement et seront peut-être exploitées dans les communes pour des concertations locales avec les associations.

BUTS à moyen terme :

- **DEFINIR LES BASES D'UNE POLITIQUE NOVATRICE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES INTERCOMMUNALE**
- **S'ACCORDER SUR LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET UNE METHODOLOGIE GENERALE**

OBJECTIFS :

- 1- ELABORER LE PROFIL D'UNE STRUCTURE FEDERATRICE ET ORGANISATRICE DES INSTANCES CONCERNEES PAR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET LES SPORTS DANS LA CCPR ET PRECISER SES MISSIONS**
- 2- VALIDER DES PROJETS D' ACTIONS EXPERIMENTAUX PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

RESULTATS ESCOMPTEES (horizon juin 2012) :

- **CONSENSUS SUR L'UTILITE DE LA CONSTITUTION DE LA STRUCTURE CITEE EN OBJECTIF 1**
- **CONSENSUS SUR DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET SUR LA METHODE**
- **CONSENSUS SUR DES PISTES D' ACTIONS**
- **CONSENSUS SUR LA PERIODE ET LES ETAPES**

<p>POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE DE TERRITOIRE <i>Concertation</i> CCPR - CD PRBS 28 juin 2011</p>	<p align="center">FICHE 1</p> <p align="center">POUR UNE STRUCTURE FEDERATRICE ET ORGANISATRICE DES INSTANCES CONCERNEES PAR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET LES SPORTS DANS LA CCPR ET DE SES MISSIONS</p>
<p align="center">Un Office Communautaire des Activités Physiques et des Sports : une structure pertinente ? à quelles conditions ?</p>	
<p>Mots-clés : SENS ANNONCE – GOUVERNANCE PARTENARIALE A 5 : COLLECTIVITES, ASSOCIATIONS SPORTIVES, ASSOCIATIONS DE PARENTS, ETABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT ET D’EDUCATION, STRUCTURES ECONOMIQUES – DEMARCHE DE PROJETS – PLAN DE DEVELOPPEMENT –PROGRAMME D’ACTIONS - GROUPE DE PILOTAGE –</p>	
<p>PROPOSITIONS</p>	<p>CONCRETISATIONS</p>
<p>1 - La structure a vocation à préciser la politique de l'activité physique et des sports de la communauté de communes, à favoriser sa connaissance et son partage par l'ensemble des habitants et en particulier par les structures ayant partie liée avec la pratique des activités physiques et des sports.</p> <p>2 - une structure collégiale associant les collectivités, les associations sportives, les citoyens motivés (dont les parents), les établissements d'enseignements et d'éducation, les structures spécialisées, les structures économiques dans une démarche partenariale fondée sur les principes de la « démocratie collaborative ».</p> <p>3- une structure ayant les compétences et les ressources pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - susciter, concevoir et conduire des projets intercommunaux et/ou territoriaux - accompagner des projets de clubs ou d'autres partenaires. - faciliter l'ingénierie des partenaires opérateurs, notamment les clubs et les établissements d'enseignement et d'éducation. - participer à la définition des ressources et à leur répartition. - établir et entretenir une concertation avec les instances extérieures au territoire, tant au plan administratif que sportif et social. 	<ul style="list-style-type: none"> - REDACTION ET VALORISATION D'UNE CHARTE SPORTIVE DE TERRITOIRE - UNE STRUCTURE ORGANISEE SUR LE MODELE ASSOCIATIF OU COOPERATIF RESPECTUEUSE DES PRINCIPES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AYANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME CONTRACTUELLE - UN COMITE DE PILOTAGE (OU BUREAU) COMPOSE D'UN MEMBRE OU DEUX DE CHACUN DES COLLEGES DE PARTENARIAT - DES PROFESSIONNELS REMUNERES EXPERTS DANS LES DOMAINES CONCERNES. - UNE ORGANISATION EN COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL - UNE FONDATION D'ENTREPRISES INCLUANT OU ASSOCIEE A UN COLLECTIF DE PARTICULIERS - UNE COMMUNICATION PERFORMANTE GRACE A UNE UTILISATION OPTIMALE DES TIC ;

<p align="center">POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE DE TERRITOIRE <i>concertation</i> CCPR - CD PRBS 28 juin 2011</p>	<p align="center">FICHE 2</p> <p align="center">PROPOSITION DE PROJETS EXPERIMENTAUX D' ACTIONS</p>
<p align="center">MUTUALISATION - PARTENARIAT EDUCATIF - ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE</p>	
<p>Mots clés : INSTALLATIONS - EQUIPEMENTS - INGENIERIE - DEPLACEMENTS - REGROUPEMENTS - ENERGIE - ACTIVITE PHYSIQUE QUOTIDIENNE - ALIMENTATION EQUILIBREE - SANTE - URBANISME : ESPACES AMENAGES ; MOBILITE DOUCE , TRANSPORTS COLLECTIFS - ECONOMIE D'ENERGIE ET PROPRETE - ACTEURS DU SPORT DURABLE.</p>	
<p>PROPOSITIONS</p>	<p>CONCRETISATIONS</p>
<p>1 - INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation intercommunale d'installations sportives, en particulier salles et terrains de plein air, pour les entraînements en semaine, les compétitions le week-end, des manifestations ponctuelles. - Autres mutualisations souhaitables ? à quelles fins ? à quelles conditions ? - programme à moyen et long terme d'infrastructures territoriales <p>2- PARTENARIAT EDUCATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de coéducation « écoles-clubs » et/ou « écoles-clubs-associations culturelles » <p>En s'inspirant de projets existants et donnant satisfaction, en s'appuyant sur le concept pour une réalisation locale adaptée.</p> <p>En associant des associations d'éducation à l'environnement à la définition d'un projet interactif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de coéducation et d'intégration « IME - écoles - clubs » <p>3- MANIFESTATIONS SPORTIVES ET DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet ciblé d'utilisation d'ustensiles recyclables, fontaines à eau, boissons et nourritures - Formes et économie des déplacements sportifs, en relation avec la réflexion générale sur la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - DIAGNOSTIC PARTAGES, DE POLES ET DE TERRITOIRE - INVENTAIRE DES BESOINS ET DES DISPONIBILITES - PROTOCOLES DE MUTUALISATION : ECHANGES, LOCATION, CONVENTION - SERVICES ADMINISTRATIFS ET MATERIELS PARTAGES - STADE D'ATHLETISME ; CENTRE MEDICO SPORTIF ; POLE DE HAUT NIVEAU..... - PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL DE MODULES « ECOLES-CLUBS » ASSOCIE A UN PROGRAMME DE MODULES « APPN¹ ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT » - PROGRAMME DE MODULES ASSOCIANT DES ENFANTS SCOLARISES EN INSTITUTS ET DES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLES ELEMENTAIRES DANS UN BUT D'INTEGRATION. - A DESTINATION DES CLUBS ET ASSOCIATIONS : PROGRAMME D' ACTIONS A FINALITE PREVENTIVE CONSTRUIT EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS D'EDUCATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE - ASSOCIATION DE CLUBS SPORTIFS AUX ETUDES EN COURS SUR LES MOBILITES ET LES ENERGIES - CONSTITUTION D'UN OBSERVATOIRE DES PROJETS EXPERIMENTAUX

¹ APPN : Activités Physiques de Pleine Nature

CONSENSUS ET GOUVERNANCE

thématiques : ORGANISATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET DES SPORTS - REPRESENTATION DU « MOUVEMENT SPORTIF » - ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES DE PRATIQUE - BENEVOLES ET SALARIES - PARTENARIAT - CONTRACTUALISATION - ENTENTES - MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS ET RESSOURCES - GOUVERNANCE - SUBVENTIONS - GOUVERNANCE

Les subventions, Les partenariats économiques : Une Fondation d'entreprises de pays ?

QUESTIONS

- Les fonctionnements des diverses structures organisatrices actuelles des pratiques physiques et sportives vous donnent-elles satisfaction ?
- Quelle organisation pour une démarche concertée et consensuelle ? Quelles responsabilités et complémentarités de chacune des instances ? des bénévoles et des salariés ?
- Partenariat privé : Fondation d'entreprises ?
- Quelles instances fédératrices et coordinatrices pour demain : un Office Inter Communal des Sports (ou Office Communautaire des Sports) ? une cellule de coordination inter-rég et inter-dép ? Une Conférence Territoriale Permanente du Sport, en cohérence avec la probable « Conférence Régionale du Sport » ? Une structure limitée au domaine sportif ou ouverte au domaine culturel : Conférence Territoriale Permanente Sportive et Culturelle ?
- Base de départ d'une Conférence Territoriale Permanente d'Education ?

PRECONISATIONS

- 1 - STRUCTURES ORGANISATRICES
 - Un Office Intercommunal des Activités Physiques et des Sports dans chaque EPCI. Cet Office Intercommunal ou Communautaire serait une instance de concertation pour une proposition aux élus d'une politique sportive communautaire et des moyens de mise en œuvre. Il serait organisé en collèges représentatifs des partenaires directement concernés par la pratique des APS : écoles et autres structures de service à la personne - clubs - citoyens motivés - entreprises et sociétés ou mutuelles - élus
 - Une Conférence Territoriale des APS pour les 5 EPCI du pays de Redon Bretagne Sud. Constituée de représentants des OCAPS des 5 CC et des représentants territoriaux et départementaux, cette instance serait responsable des structures et des équipements à vocation territoriale ou au-delà, de l'accompagnement des projets territoriaux et interdépartementaux, de l'équilibre des infrastructures.
- 2 - LE PARTENARIAT
 - Condition d'un développement solidaire et durable, le partenariat permet l'exercice optimal des responsabilités respectives dans une démarche consensuelle.

<p>POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE DE TERRITOIRE <i>Concertation CCPR - CD PRBS 28 juin 2011</i></p>	<p>FICHE 4 A</p> <p>Résultats de la concertation</p>
<p>4 domaines de consensus</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - CONSENSUS SUR L'UTILITE DE LA CONSTITUTION D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE DES APS - CONSENSUS SUR DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET SUR LA METHODE 	
<p>Domaines</p>	<p>AVIS - AJUSTEMENTS - PROPOSITIONS</p>
<ul style="list-style-type: none"> - CONSENSUS SUR L'UTILITE DE LA CONSTITUTION DE LA STRUCTURE CITEE EN OBJECTIF 1 <p>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCPR JUGE PERTINENTE LA CONSTITUTION D'UNE STRUCTURE FEDERANT TOUTES LES INSTANCES ET PERSONNES AYANT PARTIE LIEE AVEC LA PRATIQUE DES APS</p> <ul style="list-style-type: none"> - UNE STRUCTURE ORGANISEE SUR LE MODELE ASSOCIATIF OU COOPERATIF RESPECTUEUSE DES PRINCIPES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AYANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME CONTRACTUELLE <ul style="list-style-type: none"> - CONSENSUS SUR DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET SUR LA METHODE <p>POUR CE FAIRE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PARTAGE LES PRINCIPES DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> + EXPRESSION DU SENS + CONSCIENCE COLLECTIVE + SYNERGIE DES PROJETS + GOUVERNANCE PARTENARIALE <p>IL SAISIT LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET SON GROUPE SPORT D'UNE MISSION D'ETUDE PROSPECTIVE.</p>	

<p>POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE DE TERRITOIRE Concertation CCPR - CD PRBS 28 juin 2011</p>	<p align="center">FICHE 4 B</p> <p align="center">Résultats de la concertation</p>	
<p align="center">4 domaines de consensus</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - CONSENSUS SUR DES PISTES D' ACTIONS - CONSENSUS SUR LA PERIODE ET LES ETAPES 		
<p>Domaines</p>	<p>AVIS - AJUSTEMENTS PROPOSITIONS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - CONSENSUS SUR DES PISTES D' ACTIONS - 2- PARTENARIAT EDUCATIF : Projet de coéducation « écoles-clubs » et/ou « écoles-clubs-associations culturelles » <p>1- PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL DE MODULES « ECOLES-CLUBS » Expérimentation dans des communes du 44 et du 56 du « programme de modules écoles-clubs » mis en œuvre depuis 6 ans à Redon. Objectifs : - renforcer les effets éducatifs de la pratique d'activités physiques par la découverte de sports possibles dans le pays de Redon. - favoriser les transferts par une diversité d'espace d'actions et d'intervenants. - donner envie d'une pratique sportive personnelle. Modalités : - Constitution d'un groupe de pilotage associé à celui mis en place par l'OMS Redon. - principe de convention Communes - I E N - DDEC - Offices ou clubs - conception concertée du projet pédagogique de module : enseignant(e)-intervenant(e) - 1 module de 6 à 8 séances par classe/ par an/ en cycles 2 et 3 - financement : formes et pourcentage à définir entre partenaires, appel à financement contrats de pays et partenariat privé. - constitution d'un observatoire d'expérimentation. Périodes : - Dès septembre 2011 pour Redon dont un PROGRAMME DE MODULES ASSOCIANT DES ENFANTS SCOLARISES EN INSTITUTS ET DES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLES ELEMENTAIRES DANS UN BUT D' INTEGRATION . - à partir d'avril 2012 pour les nouveaux programmes</p> <p>2 - PROGRAMME DE MODULES « APPN ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT » Avril 2012 également, sur le même principe</p> <p>CONSENSUS SUR LA PERIODE ET LES ETAPES</p> <p>Calendrier de l'étude entre juin 2011 et juin 2012</p>		

SYNTHESE DES ECHANGES et PERSPECTIVES

En ouverture de ce second temps de réunion, Jean-Louis Fougère exprime sa perception de la situation :

« Nous avons une aire urbaine autour de Redon (à 10 communes sans rupture d'urbanisme) et des Pôles relais. Nous devons être au plus près du besoin de la population tout en ayant conscience que près de 70% des licenciés dans les clubs redonnais habitent une autre commune que Redon. Entre Plessé et Guémené on peut parler de pôle d'équilibre. Sans doute aussi autour d'Allaire et Langon. Il s'agit de rester dans une logique de service à la population et de développement durable. Cela passe par un recensement et un meilleur partage des infrastructures, en ayant conscience que nous sommes un peu « des gosses de riches » en équipements sportifs. Travailler par Pôle pour ne pas se diviser et garder notre identité. Réfléchir sur des plannings en commun en fonction des attentes de chaque commune, en faisant tous les sports partout. Difficile aussi pour toutes les associations d'avoir un Educateur Sportif : peut-être faudra-t-il aussi, dans ce domaine, penser à mutualiser ».

Expressions et idée-force

1- Au sujet de la mutualisation des infrastructures

<ul style="list-style-type: none">- Partir d'une mutualisation des infrastructures en connaissant bien l'existant. Bien harmoniser le calendrier au début de l'année.- Raisonner comme si nous étions un pôle de 55 000 habitants.- Avoir des lieux et des pôles identifiés.- Avoir un pôle phare n'est pas en opposition avec des pôles relais sur le territoire. Faire des pré-plannings.- Faire des pré-plannings.- Penser aussi la mutualisation entre plusieurs C C .- Limiter l'objectif à la mutualisation des espaces (complexes, salles, terrains extérieurs) et des équipements. Objectif différent de création d'ententes voire de fusion de clubs. Un exemple de structure territoriale qui valorise les divers clubs : le dojo de Ploërmel(56).- Envisager la spécialisation des salles selon les sports et la qualité des infrastructures (donc adaptabilité des salles). Il ne faudrait pas arriver à une organisation supra-communale qui deviendrait une usine à gaz.	<p>-Recensement des infrastructures de chaque commune, commencer les relations par pôle puis entre pôles.</p> <p>-S'accorder sur une démarche et des outils simples</p> <p>-Réaliser un guide des associations et des équipements des communes de la CCPR.</p> <p>1^{ère} phase :</p> <p>Benoît QUELARD, Conseiller délégué au sport à Redon, adresse une invitation aux maires des communes de la CCPR à communiquer la liste des infrastructures et équipements avec leurs caractéristiques essentielles.</p> <p>Dans la mesure du possible, joindre le calendrier général d'utilisation et/ou les créneaux horaires de disponibilité.</p>
---	--

2- Au sujet des raisons, des représentations

- Cerner les causes de concentration des activités sportives sur Redon, son historicité.
- Mutualiser serait une manière de contrer cette logique de concentration (si elle existe) et peut-être de déconcentrer. La concentration sur Redon risque de n'être plus supportable à terme.
- Faire l'inventaire des autres raisons et des effets induits d'une mutualisation des infrastructures et équipements.

« La question du partenariat éducatif devrait faire l'objet d'une fiche. La politique sportive reste une compétence communale et c'est celui qui paie qui doit diriger dans sa commune. Je ne suis pas pour une superstructure qui définit une politique » Vincent Bourguet, maire de Redon.

- Tenir compte des aspirations de clubs à accéder au niveau supérieur (« chercher la montée »). La tendance actuelle est à une concentration sur Redon qui serait le pôle d'attraction vers le « haut niveau ». Cette question fait débat.
- Mesurer davantage les motivations des jeunes pour leurs choix sportifs et les lieux de pratique, les confronter aux représentations des élus. Les aspirations des élus et l'attachement au territoire ne correspondent pas forcément au choix d'un jeune pour sa pratique sportive.
- Garantir dans les pôles et, le plus possible, dans les communes l'offre d'une pratique multisports aux enfants. Avoir constamment à l'esprit qu'une association fonctionne grâce à ses dirigeants mais si un leader part, l'organisation peut en pâtir.
- Faire de la mutualisation de la formation des bénévoles. Tenir compte de la tendance où les gens font de plus en plus de sport pour eux-mêmes, ce qui casse la dynamique du bénévolat.

-Tout le monde s'accorde pour fonctionner par pôle et mutualiser.

- les raisons et motifs de mutualisation sont divers et nombreux.

- la mutualisation : moyen de déconcentration des pratiques sportives de la ville-centre pour, plus qu'un maintien, un développement des pratiques dans la commune ou le pôle.

S'appuyer sur les structures existantes (Agence départementale CG 35, OMS , OMSC, Offices Cantonaux, SIVU, Fédé et Associations volontaires) pour constituer un « groupe de pilotage de projets » dans 3 directions :

- Partenariat éducatif

- Haut niveau et « équipes de pays »

- Les jeunes dans le mouvement sportif associatif

Le groupe sport du CD PRBS peut aider au démarrage de ce groupe.

3- Au sujet d'autres objets de mutualisation

- Intervenir dans la formation, le développement de qualités pédagogiques des dirigeants (partage d'expériences entre les clubs).
- Dialoguer avec les différentes ligues mais il faut avant tout afficher une cohésion.
- Se doter d'outils de gestion et faire mieux : transports collectifs, déplacements, regroupements... problématique de distance (ex : Langon/Guémené). Bien garder ces notions de distance et d'aide aux déplacements.
- Réfléchir à un mode de fonctionnement local. On ne pourra pas définir un mode d'organisation universel qui corresponde à tous les territoires.
- Tendre vers une harmonisation des relations avec les instances dirigeantes (état, collectivités, CDOS, comités, ligues). Par exemple sur la question du projet associatif qui n'a pas été réclamé en 56 pour les dossiers CNDS alors qu'il l'a été en 35.
- Regrouper les ressources (humaines et matérielles) d'aide au montage de dossiers (pour des projets, des subventions, la communication...), à la réponse à des contraintes tels que les déplacements ou la garde d'enfants. Bourguet :.
- **A propos d'une structure communautaire** : « il ne faut pas faire un « supermachin ». il ne faut pas appeler ça un office mais un lieu de concertation » « Prendre en compte le financement de ces moyens ». Ne pas détruire les liens qui existent dans les communes.

Consolider une cohésion territoriale dans le respect des initiatives locales

Prendre le temps de s'accorder sur les indicateurs d'une politique sportive pertinente dans les communes, les clubs en cohérence avec la politique sportive régionale et nationale ainsi qu'avec les finalités du Projet de Territoire à actualiser en 2012.

Se donner la saison 2011-2012 pour définir les critères d'une structure fédératrice et facilitatrice du fonctionnement associatif en particulier et de toutes les structures ayant partie liée avec la pratique des activités physiques et des sports en général.

Ceci par une mobilisation la plus large possible des partenaires.

ANNEXE

Extraits du site du Pays Nevers Sud Nivernais

<http://www.pnsn.fr>

Le Pays Nevers Sud Nivernais (PNSN) regroupe 11 Communautés de Communes dont la Communauté d'Agglomération de Nevers (adn) et 5 communes isolées soit 128 000 habitants.

L'adn et le PNSN s'engagent conjointement dans un projet de territoire unique fondé sur une stratégie de développement partagée, il est formalisé dans le Contrat de Territoire de l'Agglomération de Nevers et du Pays Nevers Sud Nivernais 2008/2013.

Les deux structures ont un positionnement et une démarche complémentaires pour améliorer le quotidien des habitants et dynamiser le territoire.

Ce contrat apporte une plus-value à l'action des territoires et des porteurs de projets qui permet de mobiliser des fonds de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Conseil Général de la Nièvre.

La fiche ci-dessous peut être utile à la conception d'une ou des fiches utiles à la concrétisation des objectifs en cours dont celui de LA MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS ET DES COMPETENCES entre les communes du Pays de Redon voire dans d'autres EPCI du PRBS.

Fiche n° 20 • Axe 4 : Les services à la population Agir pour le sport - Soutien aux équipements sportifs structurants

Projets liés à cette fiche du Contrat de Territoire :

[Acquisition de matériels pédagogiques favorisant la diversité des pratiques sportives accessibles pour tous](#)

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Faire de la qualité de vie un atout du développement durable

Référence à l'axe n° 4 du contrat de développement territorial 2007/2013 :

Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la population

Contexte de l'action et descriptif général

Un dynamisme de développement s'opère dans certaines disciplines sportives y compris dans les activités de loisirs et de pleine nature, cependant le niveau d'équipements sportifs des territoires intercommunaux se révèle irrégulier.

Le Pays souhaite aider les territoires à :

- mutualiser les actions pour répondre au mieux aux différents besoins des populations,
- développer la diversité des pratiques sportives
- favoriser l'accessibilité pour tous

dans un souci de valoriser la pratique sportive en lien avec les objectifs et les formes d'éducation à la santé fixés aux PNNS (Plan National Nutrition Santé) et PRSP (Programme Régional de Santé Publique de Bourgogne) – renvoi fiche-action 17-3 « alimentation-nutrition-prévention-santé »

Résultats attendus et impacts de l'action

Elaborer une stratégie d'implantation et d'aménagement des équipements dans un contexte de développement cohérent et structurant favorisant la complémentarité et la mutualisation d'équipements de qualité à l'échelon du Pays, selon des critères :

- de sécurité
- d'accessibilité à une pratique sportive pour tous
- de diversification des pratiques sportives
- de professionnalisation dans l'apprentissage des pratiques sportives et l'utilisation des équipements
- d'équité entre les espaces urbains et ruraux

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet de territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Les actions identifiées s'inscrivent dans la stratégie de développement global définie par le Pays au présent contrat :

- rendre plus lisible l'offre et les atouts du territoire
- déployer sur l'ensemble du territoire des services adaptés :
- agir pour l'organisation des territoires, les quartiers, le sport, les personnes âgées

et contribuent aux priorités définies par :

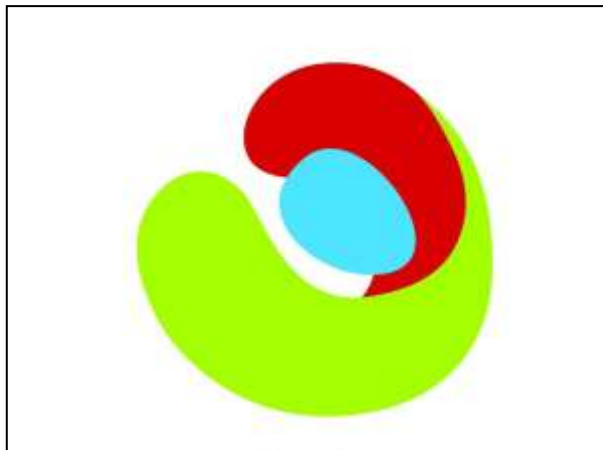
- La Région : « développer des projets structurants » dont la création ou la remise à niveau des équipements publics majeurs (sport...) et « développer la notoriété et une lisibilité forte du territoire » dont le développement et la diffusion d'une offre culturelle et sportive de haute qualité
- Le Département concernant l'impact sur la cohésion sociale du territoire

Plus-values

- Développement économique
- Amélioration de la qualité de vie
- Le sport pour tous
- Prévention et éducation à la santé pour toutes les catégories d'âge
- Accès à la pratique de haut niveau
- Caractère intercommunal de l'action
- Renforcer la cohésion économique et sociale, y compris l'attractivité du territoire.

Caractère durable de l'action

- Cohésion sociale
- Lutte contre le changement climatique
- La santé par la pratique d'une activité sportive en lien avec Sport Médecine Santé 58 qui assure des actions de prévention pour sportifs de haut niveau, mais également auprès de tout public



Pays de Redon Bretagne Sud

Le Conseil de Développement

PAYS DE REDON BRETAGNE SUD
Conseil de Développement
tél : 02 99 70 38 49 – mél : democratie@pays-redon-vilaine.fr